



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 novembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 novembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (à compter de la question n° 34 jusqu'à la question n° 49 incluse), M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA (de la question n° 4 à la question n° 13 incluse et à compter de la question n° 22), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 22 incluse), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 4), Mme Elsa MAILLOT (à compter de la question n° 34), Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 6), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 14), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 5), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 12), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 34), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 12), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 12), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 26), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Dominique SCHAUSS.

Absents :

M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 33 incluse et pour la motion), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Emmanuel DUMONT, Mme EL YASSA (jusqu'à la question n° 3 incluse et de la question n° 14 à la question n° 21 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question n° 23), M. LOYAT (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Elsa MAILLOT (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rose REBRAB (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 33 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 25 incluse), M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Gueric CHALNOT à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 33 incluse et pour la motion), M. Yves-Michel DAHOUI à Mme Carine MICHEL, Mme EL YASSA à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse et de la question n° 14 à la question n° 21 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 23), Mme Elsa MAILLOT à M. Thibaut BIZE (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Thierry MORTON à M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rose REBRAB à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Karima ROCHDI à M. Rémi STHAL (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Philippe GONON à Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 25 incluse).

OBJET : 43 - Parcours Culturels - Année scolaire 2018-2019 - Contributions et subventions aux organisateurs

Parcours culturels
Année scolaire 2018-2019
Contributions et subventions aux organisateurs

Rapporteur : Mme l'Adjointe MICHEL

	Date	Avis
Commission n° 6	23/10/2018	Favorable unanime

Dans le cadre de son Projet éducatif de territoire, la Ville de Besançon, en lien avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) et la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne-Franche-Comté (DRAC), a mis en place, à la rentrée 2014, à l'attention de tous les élèves des écoles élémentaires publiques de la ville, un nouveau dispositif d'éducation artistique et culturel : les *Parcours culturels*.

Ce dispositif s'appuie sur la Loi pour la refondation de l'école de la République et sur la circulaire interministérielle du 3 mai 2013 qui accordent à l'éducation artistique et culturelle une place importante dans la formation générale des élèves.

Chaque parcours, constitué d'un nombre variable d'étapes -entre 5 et 9, en classe ou à l'extérieur de l'école, réparties tout au long de l'année scolaire (entre novembre et mai)-, est ouvert à un nombre limité de classes (entre 2 et 20).

Ces propositions ont pour vocation de soutenir les enseignants dans l'élaboration du parcours de l'élève, en proposant une trame constituée de plusieurs temps forts articulés autour des trois piliers présentés dans la circulaire interministérielle du 3 mai 2013 :

- la connaissance du domaine artistique ou culturel,
- la pratique ou la découverte sensible,
- la rencontre avec des œuvres, des lieux et des professionnels.

Les enseignants peuvent s'approprier ces propositions et les compléter par des apports personnels ou à partir des ressources documentaires qui leur seront fournies.

Dans un souci de démocratisation culturelle, l'accès à ces parcours est entièrement gratuit pour les classes, tant au niveau des activités que des transports.

Les 37 itinéraires culturels proposés au cours de l'année scolaire 2017/2018 ont rencontré un grand succès : 4 471 élèves de 194 classes ont pu découvrir un domaine particulier des arts ou de la culture.

Edition 2017-2018

Suite aux bilans effectués avec les enseignants et les organisateurs, il a été décidé d'apporter des améliorations et des développements à l'édition 2018-2019, et en particulier :

- de poursuivre l'enrichissement de la rubrique « Société et Citoyenneté »,
- d'améliorer la co-construction et la co-animation des parcours entre les organisateurs et les enseignants, avec notamment l'organisation de réunions en début de parcours et à « mi-parcours », et l'ajout d'inter-étapes, proposées par les organisateurs, qui permettent aux enseignants de poursuivre le travail en classe,

- d'éviter, en lien avec le corps enseignant, la multiplicité des projets dans les classes pour permettre un investissement optimum des classes sur les Parcours.

Ont été associés à cette cinquième édition des *Parcours culturels* :

- Le Centre Dramatique National de Besançon - Franche-Comté,
- Les Deux scènes / Scène nationale de Besançon,
- L'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté,
- La Scène de musiques actuelles, La Rodia,
- Côté Cour / Scène conventionnée Jeune public,
- La Citadelle et ses musées - Musée d'histoire naturelle et Musée de la Résistance et de la Déportation, Espace Vauban,
- La Direction du Patrimoine Historique - Ville d'art et d'histoire, service archéologie préventive et la Maison Victor Hugo,
- Les Musées du Centre - Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et Musée du Temps,
- La Direction des Bibliothèques,
- Le Conservatoire à rayonnement régional du Grand Besançon,
- La Direction des Espaces Verts - La Petite école dans la forêt,
- La Mission Développement Durable de la Ville de Besançon,
- La Direction Communication du Grand Besançon - Livres dans la boucle,
- Le Fonds Régional d'Art Contemporain,
- La Maison des Jeunes et de la Culture de Palente-Orchamps,
- Les Jeunesses musicales de France,
- Le Carrefour d'Animation et d'Expression Musicales (CAEM),
- La Ligue de l'Enseignement - Ecran mobile,
- Le Centre Image,
- La Compagnie Teraluna,
- Association Eco ferme les Flonflons (pour la Compagnie Les Malice'yeuses),
- Le collectif Superseñor,
- L'école de cirque Passe Muraille,
- L'association Croqu'livre,
- L'association Doubs Livre élu,
- L'association Ecart d'Arts,
- L'association Plantes, Poils, Plumes (pour Roule ma poule !),
- L'Université Franche-Comté - Fabrikà sciences et Radio Campus,
- La Compagnie Duende Flamenco.

Les inscriptions des classes se sont déroulées en deux sessions, du 7 au 27 juin, et du 3 au 7 septembre 2018.

Budget et financement

Le budget alloué à ce dispositif prend en charge les coûts d'organisation des parcours et de déplacement des classes. Sur la base d'un projet présenté par les organisateurs, la Ville de Besançon accorde un soutien financier portant exclusivement sur les coûts supplémentaires générés par l'organisation de ces parcours (intervenants extérieurs, matériel spécifique) et les entrées aux spectacles, concerts, séances de cinéma, etc. Toutes les autres charges, et en particulier les frais

d'intervention des équipes permanentes à la conception et la mise en œuvre des parcours, sont financés par les organisateurs.

En complément de la participation apportée aux directions de la Ville (Citadelle, Direction du Patrimoine Historique, Direction des Musées du Centre, Direction des Bibliothèques, Direction des Espaces Verts, Mission Développement Durable), la Ville de Besançon versera une subvention aux associations et établissements publics organisateurs de parcours.

Le budget total des *Parcours culturels* pour l'année 2018-2019 est le suivant :

Dépenses (€)		Recettes (€)	
Organisation - Subventions	103 065 €	107 803 €	Contribution Ville de Besançon
Organisation - Contributions	27 642 €	25 000 €	Subvention DRAC Bourgogne-Franche-Comté
Transports	19 096 €	10 000 €	Subvention Préfecture du Doubs
Communication	3 000 €	10 000 €	Subvention Direction Contrat Ville (CAGB)
Total	152 803 €	152 803 €	

Sauf exceptions, les contributions et les subventions aux organisateurs sont versées en deux fois ; le montant des versements est calculé au prorata temporis, soit 40 % en novembre-décembre 2018, puis 60 % en avril 2019.

Concernant les transports, le montant des subventions allouées aux coopératives des écoles au titre de la prise en charge des transports est calculé en fonction du nombre d'élèves par classe et du nombre de déplacements effectués (variable selon les parcours). Ces subventions sont versées en une fois en 2018.

Les tableaux ci-après récapitulent les montants des subventions et des contributions qui seront versés aux organisateurs des parcours (avec le montant des versements 2018 et 2019), ainsi qu'aux coopératives des écoles élémentaires.

Tableau récapitulatif des subventions :

ORGANISATEUR	Montant subvention	Versement fin 2018	Versement avril 2019
Centre Dramatique National	3 801 €	1 520 €	2 281 €
Côté Cour – Scène jeune public	5 000 €	2 000 €	3 000 €
Les 2 Scènes – Scène Nationale	7 150 €	2 860 €	4 290 €
MJC Palente	19 035 €	7 320 €	11 715 €
Association Eco Ferme les Flonflons	3 920 €	2 000 €	1 920 €
Orchestre Victor Hugo Franche-Comté	4 800 €	1 920 €	2 880 €
La Rodia	4 488 €	1 795 €	2 693 €
Jeunesses Musicales de France	4 960 €	1 984 €	2 976 €
CAEM	8 232 €	3 292 €	4 940 €
Fonds Régional d'Art Contemporain	2 340 €	935 €	1 405 €
Centre Image	12 900 €	5 160 €	7 740 €
Association Doubs Le Livre Elu	1 335 €	1 335 €	- €
Croqu'livre	3 200 €	1 280 €	1 920 €
Université de Franche-Comté	6 800 €	2 720 €	4 080 €
Plantes, Poils, Plumes	3 400 €	2 040 €	1 360 €
Compagnie Teraluna	5 250 €	3 000 €	2 250 €
Ligue de l'Enseignement – Ecran mobile	6 454 €	2 570 €	3 884 €
Total	103 065 €	43 731 €	59 334 €

Tableau récapitulatif des contributions :

ORGANISATEUR	Montant subvention total versé en avril 2019
Direction des Musées du Centre	2 526 €
Direction des Bibliothèques et des Archives	4 496 €
Direction du Patrimoine Historique	8 445 €
Direction de la Citadelle	6 213 €
Mission Développement Durable	4 592 €
Direction des Espaces Verts	1 370 €
TOTAL	27 642 €

Tableau récapitulatif des subventions allouées aux coopératives des établissements scolaires :

ECOLE	Montant subvention	Elu intéressé
Ecole élémentaire Butte	688 €	M. DAHOUI
Ecole élémentaire Champagne	608 €	
Ecole élémentaire Durër	1 016 €	
Ecole élémentaire Ile de France	1 614 €	
Ecole élémentaire Tristan Bernard	380 €	
Ecole élémentaire Viotte	718 €	
Ecole élémentaire Arènes	121 €	Mme MAILLOT
Ecole élémentaire Bourgogne	954 €	Mme POISSENOT
Ecole élémentaire Bregille Plateau	403 €	Mme VIGNOT
Ecole élémentaire Brossolette	915 €	Mme BARATI-AYMONIER
Ecole élémentaire Chaprais	979 €	Mme ANDRIANTAVY
Ecole élémentaire Curie	465 €	Mme REBRAB
Ecole primaire Condorcet	264 €	
Ecole élémentaire Fanart	506 €	Mme PRESSE
Ecole élémentaire Fontaine Ecu	350 €	M. GHEZALI
Ecole élémentaire Fourier	1 813 €	Mme ZEHAF
Ecole élémentaire Grette	51 €	M. CHALNOT
Ecole élémentaire Helvétie	595 €	Mme THIEBAUT
Ecole élémentaire Henri Fertet (Velotte)	872 €	M. BONTEMPS
Ecole élémentaire Herriot	1 377 €	M. LOYAT
Ecole élémentaire Jean Macé	635 €	M. BODIN
Ecole élémentaire Jules Ferry	455 €	Mme ROCHDI
Ecole primaire Les Sapins	250 €	
Ecole élémentaire Montboucons	643 €	M. DELBENDE
Ecole élémentaire Paul Bert	511 €	M. CURIE
Ecole élémentaire Saint-Claude	327 €	Mme SUGNY
Ecole primaire Boichard	561 €	M. LIME
Ecole primaire Bruyères	368 €	M. POUJET
Ecole primaire Vieilles Perrières	657 €	Mme CAULET
TOTAL	19 096 €	

En cas d'accord sur ces propositions de contributions et subventions allouées :

- la somme totale à verser aux organisateurs, soit 130 707 €, sera prélevée de la façon suivante :
 - o 79 827 € sur la ligne 65.30.6574 CS 10039 (CDN, Côté Cour, MJC Palente-Orchamps, Association Eco Ferme Les Flonflons, Jeunesses Musicales de France, CAEM, FRAC, Centre Image, Association Doubs Livre Elu, Compagnie TeraLuna, Croqu'livre, Ligue de l'Enseignement, Association Plantes, Poils, Plumes),
 - o 7 150 € sur la ligne 65.30/65738.0012015 CS 10039 (Les Deux Scènes),
 - o 4 800 € sur la ligne 65.30/65738.0012016 CS 10039 (Orchestre Victor Hugo Franche-Comté),
 - o 4 488 € sur la ligne 65.30.657364.0010012 CS 10039 (La Rodia),
 - o 6 800 € sur la ligne 65.30/65731 CS10039 (Université de Franche-Comté),
 - o 27 642 € sur la ligne 011.30/6042 CS 10039 (Direction des musées du centre, Direction du patrimoine historique, Direction des bibliothèques et archives municipales, Direction de la Citadelle, Mission développement durable, Direction des espaces verts),
- la somme totale à verser aux coopératives des écoles concernées, soit 19 096 € sera imputée sur la ligne 65.30.6574 CS 10039.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de procéder à un vote séparé,

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

- de se prononcer favorablement sur l'attribution de 6 subventions aux partenaires pour un montant total de 122 161 € :

- 79 827 € pour le CDN, Côté Cour, MJC Palente-Orchamps, Association Eco Ferme les Flonflons, Jeunesses Musicales de France, CAEM, FRAC, Centre Image, Association Doubs Livre Elu, Compagnie TeraLuna, Croqu'livre, Ligue de l'Enseignement, Association Plantes, Poils, Plumes,

M. VAN HELLE, Mme LEMERCIER, M. DEVESA et Mme MAILLOT, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 4

- 7 150 € pour Les Deux Scènes,

M. BONTEMPS, M. CURIE, Mme MAILLOT, M. STHAL, M. MORTON, Mme POISSENOT, M. BONNET, Mme WERTHE, M. VAN HELLE, M. BODIN, Mme ANDRIANTAVY (2), M. POULIN, M. ALLEMANN, Mme LEMERCIER, M. CHALNOT, Mme FAIVRE-PETITJEAN et Mme SEBBAH, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 18

- 4 488 € pour La Rodia,

M. BONTEMPS, M. CHALNOT, Mme MAILLOT, Mme POISSENOT, M. STHAL, M. VAN HELLE, M. FAGAUT, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme ANDRIANTAVY (2), Mme EL YASSA, M. CURIE, Mme PRESSE, Mme LEMERCIER, Mme REBRAB, Mme WERTHE et Mme COMTE-DELEUZE, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 17

- 4 800 € pour l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté,

M. FOUSSERET, M. BONTEMPS, M. MORTON, Mme MAILLOT, M. CURIE, M. POULIN, M. BONNET, Mme DARD, M. LOYAT, M. DEVESA, M. BIZE, Mme ZEHAF, Mme REBRAB, Mme ROCHDI, Mme SEBBAH et M. ALAUZET, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 16

- 6 800 € pour l'Université de Franche-Comté,

M. FOUSSERET, M. SCHAUSS, Mme COMTE-DELEUZE, Mme PESEUX, M. POUJET et M. POULIN, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Proposition adoptée à l'unanimité

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 6

- 19 096 € pour les 29 coopératives des écoles concernées :

ECOLES	Montant subvention	Elu intéressé	Vote
Ecole élémentaire Butte	688 €		Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 53 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0
Ecole élémentaire Champagne	608 €		Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 53 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0
Ecole élémentaire Durèr	1 016 €		Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 53 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0
Ecole élémentaire Ile de France	1 614 €		Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 53 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0
Ecole élémentaire Tristan Bernard	380 €		Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 53 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0
Ecole élémentaire Viotte	718 €		Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 53 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0
Ecole élémentaire Arènes	121 €	Mme MAILLOT	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 52 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole élémentaire Bourgogne	954 €	Mme POISSENOT	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 52 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole élémentaire Bregille Plateau	403 €	Mme VIGNOT	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 52 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole élémentaire Brossolette	915 €	Mme BARATI-AYMONIER	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 52 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole élémentaire Chaprais	979 €	Mme ANDRIANTAVY (2)	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 51 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

ECOLES	Montant subvention	Elu intéressé	Vote
Ecole élémentaire Curie	465 €	Mme REBRAB	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 52 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole primaire Condorcet	264 €	Mme REBRAB	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 52 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole élémentaire Fanart	506 €	Mme PRESSE	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 52 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole élémentaire Fontaine Ecu	350 €	M. GHEZALI	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 52 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole élémentaire Fourier	1 813 €	Mme ZEHAF	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 52 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole élémentaire Grette	51 €	M. CHALNOT	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 52 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole élémentaire Helvétie	595 €	Mme THIEBAUT	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 52 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole élémentaire Henri Fertet (Velotte)	872 €	M. BONTEMPS	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 52 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole élémentaire Herriot	1 377 €	M. LOYAT	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 52 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole élémentaire Jean Macé	635 €	M. BODIN	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 52 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole élémentaire Jules Ferry	455 €	Mme ROCHDI	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 52 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole primaire Les Sapins	250 €	Mme ROCHDI	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 52 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole élémentaire Montboucons	643 €	M. DELBENDE	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 52 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole élémentaire Paul Bert	511 €	M. CURIE	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 52 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole élémentaire Saint-Claude	327 €	Mme SUGNY	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 52 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole primaire Boichard	561 €	M. LIME	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 52 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole primaire Bruyères	368 €	M. POUJET	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 52 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole primaire Vieilles Perrières	657 €	Mme CAULET	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 52 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

- de se prononcer favorablement sur le versement des contributions à hauteur de 27 642 € aux directions de la Ville,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter des subventions aux partenaires,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les conventions ou avenants à intervenir dans ce cadre.

Propositions adoptées à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Préfecture du Doubs

Reçu le 26 NOV. 2018



Contrôle de légalité